



VIVRE ENSEMBLE

BULLETIN DE LIAISON
POUR LA DÉFENSE DU
DROIT D'ASILE

■
**Révision
de la LEtr**
Durcissements
en vue pour
les requérants

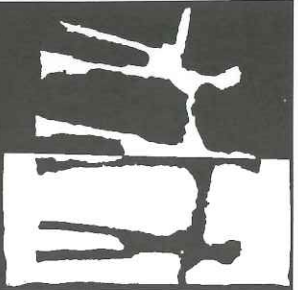
**Clandestins
à Lausanne**
Un rapport
fait le point

**Vivre
comme
un requérant**
Parole aux
concernés

Photo: Camarada
Centre pour femmes exilées (GE)

N° 93 - juin 2003





VIVRE ENSEMBLE

VIVRE ENSEMBLE

Bulletin et centre de documentation sur le droit d'asile

Case postale 177

1211 Genève 8

Tél: (022) 320 60 94

Fax (022) 807 07 01

www.asile.ch/vivre-ensemble

Comité de rédaction:

Yves Brutsch, Françoise

Jacquemetaz, Françoise

Kopf, Danielle Othenin-

Girard, Christophe

Tatelmacher, Marianne

Waeber

Responsable:

Isabelle Furrer

Pour s'abonner:

Virer Fr. 20.- au

GCP 12-9584-1 ou

Banque Coop GE cpt.

401612.290090-6/8440

5 numéros par an

La revue «Vivre Ensemble»

paraît cinq fois par année.

Son comité de rédaction est

composé de personnes ac-

tives dans le domaine du

droit d'asile, soit de par leur

engagement professionnel,

soit de par leur engagement

militant.

Adresses

Dans l'impossibilité de mentionner tous les organismes existants, nous nous limitons ici aux coordinations et aux principaux services.

Solidarité sans frontières

Neuengasse 8

3011 Berne

Tél. 031-311 07 70

BERNE

ELISA Jura bernois-Bienne

c/o Café-Teakoom Samwat

1 rue des Armes

2502 Biemme

Tél. 032/323 88 81

Caritas Jura

8 Bellevoie

2800 Delémont

Tél. 032-421 35 60

Permanence: lundi 14h-18h

FRIBOURG

Bureau de consultations

juridiques Caritas Suisse/Epser

2 rue du Botzet

1705 Fribourg

Tél. 026-425 81 02

Permanence: lundi, mardi, jeudi,

vendredi de 9h à 12h,

2 rue du Botzet à Fribourg

GENEVE

Coordination genevoise

de défense du droit d'asile

Case postale 110

1211 Genève 7

Centre social protestant

14, rue du Village-Suisse

Case postale 177

1211 Genève 8

Tél. 022-807 07 00

ELISA

Case postale 110

1211 Genève 7

Tél. 022-733 37 57

Permanence: lundi et mercredi

15h-18h, vendredi 14h-16h

Maison de la Croisette

158 rue de Vernier

NEUCHÂTEL

Centre social protestant

11, rue des Pârcs

2000 Neuchâtel

Tél. 032-725 11 55

Coordination asile/NE

Case postale 456

2000 Neuchâtel

Groupe accueil réfugiés

Case postale 886

2300 La Chaux de Fonds

Permanence: mardi 19h-20h

au Centre de rencontre

12 rue de la Serre

TESSIN

Ufficio svizzero

accoglienza profughi

19 via del Sole

6963 Pregassona

Tél. 091-971 27 02

Aiuto ai rifugiati

casella postale 101

6833 Vacallo

VALAIS

Centre Suisses-Immigrés

27 avenue des Mayennets

Case postale 280

1951 Sion

Tél. 027-323 12 16

Comité valaisain pour la

défense du droit d'asile

Case postale 281

1951 Sion

VAUD

SOS-Asile/VD

Case postale 3928

1002 Lausanne

Tél. 021-351 25 60

Service d'aide juridique

aux exilés (SAJE)

4 rue Enning

1002 Lausanne

Tél. 021-351 25 51

Permanence:

lundi 18h-20h

mercredi 18h-20h

Centre d'accueil

ARAVOH-ELISA-SAJE

(pour le centre d'enregistrement)

50 rue de Moutier

1337 Valloire

Tél. 021-843 21 25

Editorial

L'asile n'est pas un jeu !

«*Leyla, tu as gagné (seulement si: bonne condition physique, pas de mensonges, ni d'actes criminels)*». C'est ainsi que j'ai appris que j'avais réussi le jeu virtuel sur l'asile «*swiss-checkin.ch*» figurant sur le site Internet de l'Office fédéral des réfugiés⁽¹⁾ (ODR). Mon personnage n'a pas obtenu

l'asile en raison de ses activités politiques dans son pays d'origine la Turquie ou des persécutions subies, comme on pourrait le penser, non. Mais en raison de sa bonne condition physique, de son intégrité morale et de son respect des lois suisses, à se demander si les œuvres d'entraide ne devraient pas mettre sur pied des séances de fitness pour les requérants.

Trêve de plaisanteries. L'asile n'est pas un jeu. On ne choisit pas d'être un réfugié, on le devient. On ne quitte pas son pays d'origine comme on part en vacances à l'étranger en choisissant sa destination et son trajet, et en ayant la possibilité de prendre dans ses bagages de l'argent, des médicaments, des vêtements, de la nourriture, une arme, de la drogue, des faux papiers ou... un passeur. Pour une personne qui doit quitter son pays dans l'urgence, les choix sont restreints voire inexistant, et pour ceux qui fuient des situations de guerres civiles ou de troubles politiques, c'est uniquement une question de survie. Il n'y a souvent pas d'autres options possibles, comme voudrait pourtant le faire croire l'ODR. Tout comme il n'y a pas dans la réalité plusieurs essais possibles pour ceux qui n'obtiennent pas l'asile.

Non, le droit à l'asile ne se fonde pas sur la bonne condition physique des requérants, ni sur leurs comportements irréprochables, mais bien sur les motifs d'asile (persécutions, atteintes à l'intégrité, pressions psychiques insupportables). Que le jeu de l'ODR ne le mentionne pas est injustifiable. D'autant plus qu'il est, selon les différentes personnes qui l'ont testé, extrêmement difficile d'obtenir le statut de réfugié. Le requérant algérien par exemple, lui n'y arrive jamais. Quel que soit le moyen de preuve choisi par le joueur, on parvient toujours au même résultat: c'est un menteur qui a caché sa véritable identité.

Si comme l'indique l'ODR (22.5.003) sur son site «*Le message principal du jeu est de faire comprendre que l'asile est une affaire sérieuse et difficile, liée à des desirs humains et à des drames personnels*», on peut dire que c'est raté. Le jeu ne fait que renforcer les préjugés à l'égard des requérants d'asile, qui par exemple, ont dans le jeu le choix de se prostituer, de voler ou de dealer. Combattre les idées reçues n'est pas chose facile nous le savons bien, c'est pour cette raison que vous trouverez encarté dans ce numéro, une petite brochure reprenant dix préjugés à l'encontre des requérants d'asile. N'hésitez pas à nous en commander d'autres. L'important, c'est que les informations circulent.

Isabelle Furrer

⁽¹⁾ Retiré provisoirement du site le 22 mai par l'ODR dans l'attente des résultats d'une enquête, suite aux critiques de l'association «ACOR-SOS Racisme».

RÉVISION DE LA LOI SUR LES ÉTRANGERS

Usage accru de la détention

Présenté par le Conseil fédéral avant même que celui-ci ne propose une nouvelle révision de la loi sur l'asile, le message sur la révision totale de la loi sur le séjour et l'établissement des étrangers (LSE), réhabilité par les étrangers (LEtr), vise essentiellement à consacrer dans la loi l'exclusion et la discrimination des non-européens. A cet égard, ce projet, qui s'inscrit dans le prolongement direct de la mythologie de l'emprise étrangère développée dans les années 30, requiert une opposition résolue. Mais cette révision de loi contient aussi plusieurs menaces directes pour les réfugiés qu'il ne faut pas perdre de vue. Tour d'horizon de ces mesures de durcissement, alors que la commission préparatoire du Conseil national poursuit ses travaux.

Moins de dix ans après l'introduction de mesures de détention administratives frappant les seuls étrangers en dehors de toute procédure pénale, et dont on sait qu'elles touchent quelques 6'000 personnes par an, dont une majorité de requérants d'asile déboutés, le nouveau projet de loi cherche à simplifier et à étendre la détention en vue du refoulement (art. 71-75 LEtr).

Augmentation de la répression

Il s'agit surtout d'accroître la répression à l'encontre de ceux qui font déjà l'objet d'une décision de non entrée en matière en prévoyant une possibilité de détention quasi automatique dès la décision de l'Office fédéral des réfugiés (ODR), de façon à rendre encore plus difficile l'exercice du droit de recours. A l'avenir il n'y aurait ainsi plus besoin de mettre

en évidence un «risque concret» de fuite pour ordonner l'emprisonnement. Le seul fait que l'ODR décide la non entrée en matière suffirait dans tous les cas où cette décision invoque l'absence de documents de voyage et d'indices de persécution, la dissimulation d'identité (y compris lorsque l'origine est contestée sur la base d'un simple test linguistique) ou le défaut de collaboration.

En outre, la LEtr prévoit un nouveau motif de détention préparatoire, avant même toute décision de renvoi, lorsqu'une demande d'asile est déposée dans le prolongement d'une arrestation. La dernière révision de la loi sur l'asile en avait fait un motif de non entrée en matière, en considérant a priori ce type de demandes comme tardives et abusives. Après la décision, ceux qui se trouveront dans ce cas de figure feront bien sûr l'objet d'une détention en vue du refoulement, au même titre que les autres cas de non entrée en matière mentionnés ci-dessus.

Détention automatique

Le fait que la détention ne vise plus uniquement ceux qui sont concrètement suspectés de vouloir échapper au refoulement, mais qu'elle puisse s'appliquer automatiquement en fonction de la décision, souvent arbitraire, prise par l'ODR donne la mesure de l'aggravation potentielle des mesures de contrainte. La détention deviendrait ainsi purement répressive (comme si demander l'asile

était un délit) puisqu'elle ne se fonde plus sur une justification pratique liée à un risque de disparition. Surtout, cette mesure entravera encore plus l'exercice du droit de recours contre les décisions de l'ODR, car on voit mal comment un débouté du droit d'asile sans assistance judiciaire se débrouillerait depuis sa cellule de prison.

Pressions au renvoi

Mais ce n'est pas tout. La LEtr crée aussi une nouvelle détention de vingt jours pour assurer le refoulement de ceux pour lesquels il a fallu se procurer des

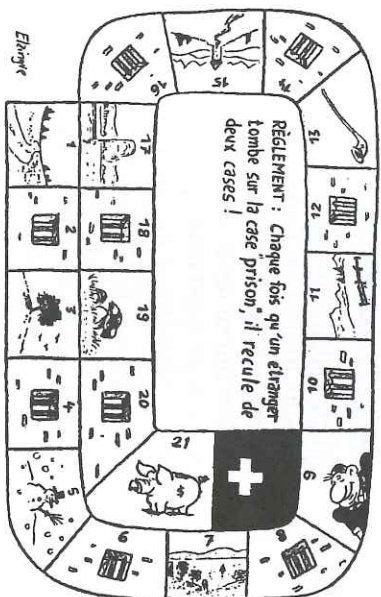
écrite serait aussi étendue aux autres situations si la police estime que le renvoi peut être réalisé dans les huit jours et que l'intéressé donne son accord. On voit d'ici les pressions auxquelles il sera exposé.

Verrouillage des arrivées par avion

Autre volet de la révision de la loi sur les étrangers qui touche de près à l'asile: le verrouillage des arrivées par avion. C'est en effet dans la loi sur les étrangers (art. 89 LEtr) qu'apparaît le principe d'une mise à l'amende des compagnies aériennes, de 5'000 francs au maximum par passager non autorisé à entrer en Suisse. Une amende qui s'ajoute aux frais de rapatriement auxquelles elles sont déjà soumises. Bref: les employés de ces compagnies seraient chargés de faire, à l'aéroport d'embarquement, le travail des garde-frontières et des collaborateurs de l'ODR pour filtrer les réfugiés de bonne foi des immigrants irréguliers. Une façon de faire qui aboutirait nécessairement, pour éviter des charges financières, à empêcher des réfugiés de fuir. La réfection à l'aéroport déjà prévue par la loi sur l'asile serait en outre étendue pour couvrir tous les cas de refoulement à l'aéroport.

documents de voyage sans pouvoir compter sur la collaboration de l'intéressé. Dans ce cas de figure, la procédure de contrôle judiciaire se déroulerait en outre par écrit, sans comparaison directe de l'intéressé. Cette procédure

Yves Brutsch



JEU DE LOI

DÉMANTÈLEMENT DU DROIT D'ASILE (SUITE)

Un arrêté urgent pour septembre ?

Il y avait déjà deux importants projets de loi en chantier, la révision totale de la législation sur les étrangers (dont certains aspects touchent de près à l'asile – voir pages précédentes), et la «*6ème*» révision de la loi sur l'asile (pour ne compter que les révisions majeures). Mais c'est un troisième projet qui risque de prendre les deux autres de vitesse dans le programme des Chambres fédérales. Le déficit des finances fédérales a en effet conduit le Conseil fédéral à exiger une réduction de 70 millions du budget de l'Office fédéral des réfugiés (ODR). Des mesures d'économies qui pourraient faire l'objet d'un arrêté urgent lors de la session parlementaire de septembre.

Profiant de l'appel aux économies, l'ODR n'a pas hésité à ressortir sa vieille idée d'une coupure de l'assistance pour les déboutés de l'asile, en visant cette fois-ci spécialement ceux qui viennent d'arriver et qui font l'objet d'une décision de non entrée en matière dans les centres d'enregistrement. Techniquement, ceux qui ne pourraient être expulsés immédiatement pourraient à l'avenir être lâchés dans la nature sans même être attribués à un canton pour leur assistance (Voir VE n° 92, p. 3).

Bien sûr, notre Constitution fédérale prévoit un droit constitutionnel à une assistance minimale, et celui-ci pourrait théoriquement être revendiqué par les intéressés. Mais l'ODR sait bien que ces derniers auront toutes les peines du monde à accomplir les démarches nécessaires, d'autant qu'ils n'auront même plus un canton précis comme

interlocuteur et qu'ils seront susceptibles d'être arrêtés à tout moment.

Effets pervers programmés

Pratiquement, ce changement risque évidemment de développer de nombreux effets pervers sur le terrain: accroissement du nombre des «sans papiers», développement d'une délinquance de survie, problèmes de santé publique. L'association des villes suisses, qui s'attendent à subir les contre-coups de cette politique de marginalisation à outrance, s'est exprimée le 9 mai contre la proposition fédérale. De fait, les économies de la Confédération risquent bien de se reporter sur les villes et les cantons.

Si l'on voulait vraiment économiser 70 millions, il serait très facile de le faire en favorisant le travail des requérants d'asile aujourd'hui voués à l'assistance. Mais tout indique que l'ODR, qui a gardé un effectif pléthorique de 600 collaborateurs depuis l'afflux des réfugiés kosovars en 1999, n'est pas vraiment intéressé par les économies. Il ne s'agit aujourd'hui que d'un prétexte pour poursuivre le démantèlement du droit d'asile, et le pourrissement qui résultera de la mise à la rue de milliers de déboutés servira évidemment à justifier de nouveaux durcissements.

Forcing de l'ODR

L'examen des propositions mises en avant dans ce projet montre d'ailleurs que loin de s'en tenir aux mesures fi-

nancières, l'ODR cherche à faire passer dans cet arrêté urgent certaines des pires propositions des projets de loi sur l'asile et sur les étrangers. Voté en procédure accélérée, l'arrêté urgent échappe en effet à un débat parlementaire approfondi.

Entrent ainsi dans cet arrêté «financier», la réduction de trente à cinq jours du

délai de recours en cas de décision de

non entrée en matière et l'élargissement de la détention en vue du renouveau à tous ceux qui font l'objet d'une telle décision, indépendamment de leur comportement. Au prix d'une journée de prison, on se demande où seront les économies.

Yves Brutsch

Ville de Lausanne

MIGRANTS CLANDESTINS

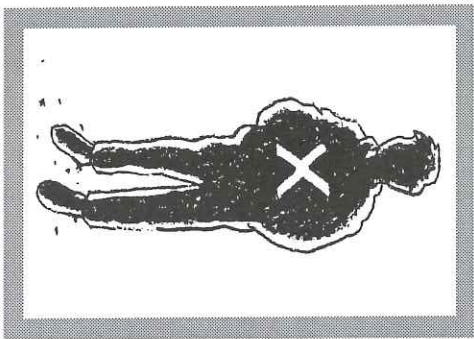
Etat des lieux

En 2001, la Municipalité de Lausanne décidait de mandater un chercheur de la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement, Marcello Valli, pour récolter un maximum d'informations sur l'immigration clandestine à Lausanne. Ceci dans le but d'estimer l'ampleur du phénomène, de déterminer le profil et la provenance des migrants clandestins, afin de dégager des propositions concrètes d'interventions de la part des autorités communales. Ce rapport, qui aborde également la problématique des ex-requérants d'asile, vient tout juste de paraître.

Dans son rapport, M. Valli note que les mouvements migratoires actuels sont étroitement liés au phénomène de la mondialisation, et plus précisément au «besoin» qu'ont les pays développés d'une main d'œuvre bon marché et facilement renouvelable (la flexibilité prônée par le patronat !). Un rôle important est également joué

dans les pays d'émigration par l'introduction de modèles consuméristes sans rapport avec le pouvoir d'achat local. Mais c'est bel est bien l'offre suisse d'emplois même sous-payés qui, pour M. Valli, est le principal élément poussant les gens à s'expatrier.

M. Valli met l'accent sur la fermeture de plus en plus généralisée des frontières européennes, qui contraignent les nouveaux migrants à «adopter de nouvelles formes de migration: demande d'asile politique, clandestinité, nomadisme saisonnier et regroupement familial». Il passe en revue dans son rapport les différents groupes de sans-papiers qui constituent la population clandestine à Lausanne (dont le nombre se situe entre 4'000 et 6'000 personnes) et détermine quelques groupes qui lui semblent essentiels: - les Latino-américains, qui



constituent environ 50 % de clandestins, - les déboutés de la procédure

d'asile (ex-Yougoslaves, Africains sub-sahariens, Turcs et Kurdes, Algériens, Sri-Lankais, Arméniens, etc., - les migrants marginaux et professionnels du lieu de la

toxicomanie), - les anciens saisonniers (Portugais, Espagnols, Yougoslaves), - les ressortissants des pays de l'Est (migration de type saisonnier), - les prostitué-e-s de rue (Cameroun, Brésil, Europe de l'Est)

Sous-payés

Pour ce qui est des conditions d'existence, M.Valli relève que les conditions de travail sont pour la majorité très précaires: les secteurs économiques concernés sont avant tout le travail domestique, l'hôtellerie, la restauration et l'industrie du sexe. Les salaires moyens tournent autour de 1'300 à 1'500 francs. Très peu bénéficient des conditions «normales» de la branche dans laquelle ils-elles sont employé-e-s. Précarité aussi dans le domaine du logement: la plupart logent à plusieurs par pièce dans un appartement sous-

loué à des amis ou à des «marchands de sommeil».

Exclus de la protection sociale

La grande majorité n'a aucune couverture d'assurance. Les structures sanitaires de proximité sont très sollicitées (par exemple «Point d'eau», où on trouve douches, infirmerie, médecin, dentiste, ... gratuitement ou à très bas prix). L'accès à une formation professionnelle pour les enfants clandestins après la scolarité obligatoire est un grave problème, auquel les autorités cantonales - la Cheffe du Département de la formation et de la jeunesse, Anne-Catherine Lyon, surtout - s'efforcent de trouver un remède. Les migrants clandestins doivent donc compter avant tout sur leur réseau: famille, compatriotes, et secteurs solidaires de la société d'accueil.

Vision simplificatrice

Ce bref résumé d'un rapport très riche ne peut qu'être lacunaire. Il nous semble cependant important de regretter que M.Valli mette en avant comme seule cause d'exil le désir d'une «vie meilleure», qui expliquerait pour toutes et tous le recours - entre autres - à la procédure d'asile. Cette interprétation nous paraît erronée, car elle vient corroborer la vision (pour le moins répandue) du «profiteur» de l'asile que serait le réfugié de la Kosovo qui a fui la guerre, l'opposant tamoul du nord du Sri-Lanka, le Turc membre d'un parti interdit ou le Kurde coupable dès sa naissance de vouloir s'exprimer dans sa langue... Et combien d'autres cas à citer, de celles et ceux qui n'ont pu continuer à vivre dans

des conditions infra-humaines au plan économique quelquefois (bien que beaucoup aient abandonné qui un commerce, qui une maison confortable) et toujours insupportables au plan politique.

Motifs divergents

La différence existe entre les «migrants clandestins», qui ont choisi - à contre-cœur peut-être, mais décidé quand même - d'émigrer, qui savent ce qui les attend (des bas salaires) et qui ne pensent pas être accueillis à bras ouverts par d'autres que par leurs proches... Il

supporter la misère et la peur. Ceux-là, les exilés, croient à l'accueil, croient à la charité de ceux qui les «reçoivent», et sont brisés lorsqu'ils comprennent où ils sont tombés. Ce qui va engendrer une autre marginalité, morale: celle de la solitude de l'exilé. Et son cortège de maux tant psychiques que physiques. Bien sûr, il y a celles et ceux qui «utilisent» le droit d'asile. Mais ils sont bien peu à y avoir recours seulement pour gagner leur vie. Pour eux, il s'agit avant tout de gagner le droit de vivre. Il ne s'agit pas ici d'instaurer une hiérarchie

entre le bien fondé des motifs des uns et des autres, mais plutôt de mettre en relief les difficultés supplémentaires qu'ont suscitées les attentes et les espoirs liés à la procédure d'asile.

Foule de renseignements

Cela dit, M.Valli, qui a rencontré des représentants de plus de soixante-six institutions, associations, syndicats, communautés étrangères, collectifs, donne dans son rapport une foule d'informations intéressantes et des renseignements très utiles à toute personne travaillant avec des migrants. Il est par ailleurs indispensable à tout débat concernant les «sans-papiers».

Marianne Weeber

On peut se commander le rapport «Les migrants sans permis de séjour à Lausanne» auprès de la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement, place Chauderon 9, case postale 16, 1000 Lausanne 9, tél. 021/ 315 72.11, e-mail sse.sg@lausanne.ch.

A lire !

Ce livre, «*La discrimination, principe directeur de la politique d'immigration. Suisse: un essai sur le racisme d'Etat (1942-2002)*», est le 2^{ème} tome d'un essai sur le racisme d'Etat. Il couvre la période 1900-1942 et commence avec la politique de la «barque pleine» proclamée en août 1942. Il prend fin avec l'examen de la loi sur les étrangers (LEtr) que le gouvernement suisse veut faire voter par son Parlement. Auteurs: Anne Weill-Lévy, Karl Grünberg, Joelle Isler Glaus, Editions CORA. *A commander c/o ACOR, c.p. 328, 1000 Lausanne 9 ou en librairie.*

est d'ailleurs frappant de constater que dans leur grande majorité, le principal groupe de sans-papiers, les Latino-américains, ne passe pas par la procédure d'asile. Cette dernière n'est donc pas la voie royale pour contourner la législation sur les étrangers.

Différence donc entre les migrants clandestins et les «exilés de l'asile». Qui ont dû tout quitter, n'en pouvant plus de

L'ASILE APRÈS QUATRE ANNÉES DE DOUTES

Les idées toutes faites de l'ODR

Pour cette Congolaise qui a obtenu l'asile le 21 mai 2003, c'est la fin du tunnel. Elle espérait cette décision depuis quatre ans, malgré une première décision négative de l'Office fédéral des réfugiés (ODR). Son histoire ne se résume pas. Mais cette procédure laborieuse illustre bien, par de nombreux côtés, l'incroyable légèreté de l'ODR. Car sa première décision aura usé de tous les poncifs pour nier toute crédibilité à la requérante. Comme chaque fois qu'un réfugié affirme s'être évadé grâce à la complicité d'un gardien, l'ODR se permettrait d'affirmer alors, malgré l'omniprésence de la corruption dans un pays comme le Congo: «*il n'est pas crédible qu'un gardien se compromette de la sorte*». Suivaient d'autres raisonnements omniprésents dans les décisions de l'ODR, et selon lesquels: «*si la requérante était réellement recherchée... elle n'aurait certainement pas pris le risque de retourner à la capitale... ni de voyager munie à la fois d'un passeport d'emprunt délivré au nom d'une tierce personne et d'un document attestant sa véritable identité*». Autant d'affirmations gratuites qui se trouvent aujourd'hui démenties.

Dans un préavis adressé à la Commission de recours (GRA), l'ODR avait même affirmé avoir de «*sérieux doutes*» quant à l'authenticité d'une carte des Forces armées zairoises. «*Ainsi, à titre d'exemple particulièrement significatif, il n'y a pas lieu d'admettre qu'un document officiel émis par la Présidence de la République du Zaïre contienne de si nombreuses et importantes fautes de frappe typographiques*». A quoi la mandataire avait répondu en envoyant à la GRA document officiel s'il en est et qui contient aussi «*de nombreuses fautes de frappe typographiques*». Cela ne saurait pourtant lui enlever son authenticité, ou alors nous doutons de tout dès lors» (voir ci-dessous). De fait, il n'y avait pas lieu de douter de la lettre de l'ambassadeur, de la carte d'identité, ni du récit de la requérante. La seule chose douteuse dans cette affaire, étant la façon dont l'ODR accomplit son travail.



AMBASSADE DE SUISSE
EN REPUBLIQUE DU ZAIRE

Madame,

(...) beaucoup à désirer. Il est donc fort probable que votre missive du 26.9.91 ne nous soit pas parvenue. Pendant les événements de septembre et octobre 1991 (émeutes, pillages, etc.) l'ambassade a effectivement été close pendant plusieurs jours. C'était d'ailleurs l'époque à laquelle un certain nombre de compatriotes avait été rapatrié. L'horaire de visite a été réduit suite à l'évacuation partielle de personnel et à la fin de l'année. (...)

KINSHASA, R

Boulevard 3734
Tél. 2231.2109

06.02.1992

L'Ambassadeur de Suisse
P.O.

L'AGORA rayonne

GENÈVE

En 2000, suite au déménagement du Centre d'enregistrement de la Praille (GE) à Vallorbe (VD), l'Aumônerie œcuménique auprès des requérants d'asile (AGORA) a dû réorienter ses activités. Avec succès. Sa Maison de la Croisette, située à côté du foyer pour requérants d'asile des Tattes à Vernier, fourmille de vie et d'activités. Un rapport d'évaluation commandité par les trois Eglises en novembre 2002, récemment transmis, fait l'éloge de la capacité d'adaptation et de créativité de l'AGORA pour répondre aux nouveaux besoins dans le domaine de l'asile, de la fidélité de ses bénévoles et de la qualité de leur engagement auprès des requérants.

DÉCÈS DE REQUÉRANTS

DÉCÈS DE REQUÉRANTS

Un requérant d'asile décède



«*doué*»: c'était le titre de la Tribune de Genève» du 15 février 2003 sur une dépêche de l'ATS annonçant la mort d'un réfugié nigérien dans un foyer du canton de Saint-Gall.

De quoi conforter les préjugés de la population contre les requérants. Trois mois plus tard, et après de multiples protestations du groupe Augenauf, qui soulignait que les responsables du centre avaient retardé l'arrivée de secours, il s'avère que le décès était dû à une

méningite. Deux ans plus tôt, il avait aussi fallu les interventions résolues d'Augenauf pour que la mort de Samson Chukwu entre les mains des policiers valaisans venus l'expulser, d'abord pré-sentée comme une crise cardiaque fortuite, soit officiellement attribuée à une asphyxie due aux méthodes de contrainte qui lui étaient appliquées. Pendant ce temps, l'organisation européenne United fait le bilan de l'«*Europe fortresse*» dans son combat contre les réfugiés: 3750 décès dûment documentés depuis dix ans...

SUISSE-SÉNÉGAL

ONG coupables

Certains parlementaires ne découragent pas depuis l'échec retentissant de Ruth Metzler dans sa tentative d'obtenir du Sénégal un accord de collaboration pour assurer le renvoi de requérants déboutés d'origine africaine. Lors de la session de mars, les conseillers nationaux Luzi Stamm (UDC) et Alex Heim (PDC) se sont même fendus d'une question ordinaire et d'une interpellation pour dénoncer le rôle des ONG suisses «*qui ont exprimé des critiques à l'encontre de l'accord précité, ce qui a fait réfléchir nombre de parlementaires sénégalais*». «*On ne saurait tolérer que des comportements aussi critiquables se répètent*» pérorait le soleurois Alex Heim. Voilà un démocrate chrétien qui semble avoir une curieuse conception de la démocratie. Parmi les nombreuses interventions cri-

tiques, notamment de la part d'Amnesty International, Solidarité sans frontières (Sosf) a ici parfaitement joué son rôle de plate-forme nationale des groupes de solidarité avec les réfugiés et les immigrants. En collaboration avec Augenauf, elle a délégué au Sénégal, en février dernier, un ancien collaborateur de la Coordination Asile Suisse. Nul doute que Sosf se passera de l'accord de M. Heim s'il fallait recommencer.

MENACES DE RENVOI

L'aveuglement de l'ODR

« Vivre Ensemble » a déjà signalé que depuis un an, l'Office fédéral des réfugiés (ODR) menace de renvoi de nombreuses personnes qui avaient été admises provisoirement en raison de leur état de santé, quitte à provoquer de graves rechutes chez des malades psychiques qui ne supportent pas de recommencer à vivre avec une épée de Damocles sur la tête. Cette fois-ci, c'est une jeune femme kosovare ayant fait l'objet d'une transplantation rénale qui a reçu la gentille lettre de l'ODR qui lui demande de justifier le maintien de son admission provisoire en Suisse accordée en 1998. Effarément du patron de la division de Néphrologie de l'Hôpital cantonal de Genève, qui écrit à l'ODR le 2 mai pour lui demander des éclaircissements. « En raison des implications liées à une transplantation rénale, nous attendons d'avoir l'assurance que ces patients sont acceptés en Suisse... »

pour pouvoir assurer un suivi convenue sur la durée attendue de fonction d'une greffe rénale, à savoir quinze ans minimum. Le problème ébique se pose vis-à-vis de la patiente, mais également vis-à-vis du donneur et de sa famille». Nul doute que l'admission provisoire sera confirmée, comme dans la plupart des autres cas. L'ODR n'a-t-il rien de mieux à faire que de maintenir les admis provisoires sous pression constante ?

Yeb

Les charters de Chiffelle

VAUD

Jeudi 10 avril, des représentants de diverses associations de défense des réfugiés et immigrés étaient convoqués en catastrophe par M. Chiffelle, responsable vaudois de la police des étrangers. A l'étonnement des personnes présentes, le Conseiller d'Etat annonçait que le Conseil d'Etat s'apprêtait à renvoyer 300 requérants d'asile (en Suisse depuis plus de quatre ans) qu'il avait gardés pour des raisons humanitaires. A l'issue de cette séance, ce revirement à 180 degrés de la politique cantonale était communiqué à la presse.

Une certaine confusion a régné les jours suivants cette annonce fracassante, car il était difficile de cerner qui était exactement visé par cette mesure de renvoi. Un petit groupe de personnes très choquées par la décision du gouvernement vaudois et par les justifications de M. Chiffelle a alors mis sur pied une permanence. Celle-ci s'est tenue devant les locaux du Service de la population et a permis d'entrer en con-

tact avec un certain nombre de personnes visées par ces renvois. Le Service juridique d'aide aux exilés (SAJE) a de son côté également pu recenser quelques situations choquantes. Les juristes ont également relevé des problèmes formels, comme l'absence de notification d'une décision permettant aux personnes concernées de comprendre pourquoi, malgré un séjour d'une longue durée en Suisse, leur dossier n'était pas présenté sous l'angle de la Circulaire Metzler.

Le 28 mai, le Groupe « Non aux expulsions » s'est rendu en manifestation vers le Château cantonal, afin de remettre les diverses pétitions de soutien. Parallèlement à cela, une lettre commune signée par les diverses associations actives sur le terrain de l'immigration et de l'asile dans le canton de Vaud a été rendue publique début juin. Comment vont réagir les services de M. Chiffelle ? Celui-ci va-t-il maintenir un strict alignement du canton de Vaud sur les directives fédérales, au nom du réalisme politique ? Affaire à suivre donc.

Xtof

DURCISSEMENT

Sarkozy imite la Suisse

L'ODR de Jean-Daniel Gerber a beau nous dire que la Suisse est obligée de s'aligner sur l'Europe pour ne pas être trop attractive, c'est bien notre pays qui, depuis quinze ans, joue un rôle pilote dans le démantèlement du droit d'asile. Le projet de nouvelle loi sur l'asile actuellement en discussion en France est très révélateur sur ce plan.

Parmi les nouveautés les plus contestées du projet Sarkozy: la désignation de pays d'origine « sûrs » pour lesquels les demandes d'asile seront écartées d'entrée (en vigueur en Suisse depuis 1990); la création d'une « protection subsidiaire », sorte d'asile au rabais équivalent à notre « admission provisoire », pour limiter l'octroi du statut prévu par la Convention de Genève à un pourcentage toujours plus marginal de réfugiés, notamment dans les situations de guerres civiles; ou encore le recours à la notion de possibilité de fuite interne, utilisée

depuis belle lurette en Suisse pour refuser l'asile à celui qui prouve qu'il est menacé de persécution dans son lieu d'origine, mais qui ne peut démontrer que cette menace s'étend à l'ensemble du pays. Pour le reste, la France prévoit d'étendre à un mois la durée de « réintégration » en phase d'expulsion. Avec ses neuf mois de détention en vue du refoulement, la Suisse a encore une belle avance.

Yeb

Pierre nous a quitté !

Infatigable mandataire au sein de la Permanence du Mouvement SOS Asile Vaud, Pierre Rappaz s'est éteint à son domicile le 27 mai, entouré de ses proches. Il avait accumulé une incomparable expérience en défendant plusieurs centaines de requérants d'asile, son immense générosité étant rarement prise en défaut. Il est même allé jusqu'à se rendre en Turquie pour vérifier les dires d'un de ses mandants, qui avaient été considérés comme des mensonges par les autorités ! Son engagement restera encore longtemps dans le cœur de nombreuses personnes.

VIVRE COMME UN REQUÉRANT D'ASILE

Paroles aux premiers concernés

Quand un étudiant africain rencontre des requérants d'asile, les langues se délient plus facilement. Dans le cadre d'un travail de recherche, Cyprien Ganganon, étudiant béminois, a multiplié les contacts avec des requérants d'asile de différentes nationalités résidant dans le canton de Genève. Il a bien voulu nous livrer ici quelques échos reflétant le point de vue de ceux qui vivent l'asile de l'intérieur. (Réd.)

«**Tout est fait pour vous humilier, vous traiter de menteur. Devant des autorités qui font de la surenchère dans l'exigence des preuves, on ne peut qu'avoir le sentiment de ne jamais être crédible et les conditions de vie et d'hébergement ne sont rien d'autre que celles qu'on a bien voulu concéder aux malhonnêtes sans dignité que nous sommes**». L'observation d'Augustin n'est pas singulière. Depuis plusieurs années, les subsides accordés aux requérants en Suisse ne font que diminuer, et les conditions de logement ne sont guère meilleures. Les requérants étant de plus en plus souvent logés à plusieurs par chambre dans des foyers, où ils partagent cuisine et sanitaires. Souvent sans possibilité d'intimité, voire tout simplement de calme et de tranquillité. A Genève, depuis plusieurs mois, des requérants célibataires sont logés dans les dortoirs des abris de la protection civile, sous terre.

Précarité rampante

Les requérants d'asile reçoivent une assistance réduite (voir encadré) par rapport aux personnes de nationalité suisse

ou assimilées, qui représente environ la moitié du minimum vital. L'assistance est devenue un élément de dissuasion de plus, visant à décourager «l'afflux» de requérants d'asile en Suisse (voir VE n° 88, «L'hospitalité de la Suisse en question»). Ces derniers ne sont pas dupes lorsqu'ils affirment: «On comprendrait si la Suisse n'avait pas les moyens de nous accueillir. Mais moins qu'une question de moyens disponibles, c'est plutôt une façon de nous faire sentir constamment que nous ne sommes pas chez nous et que nous finissons par partir sous la pression des restrictions financières. L'indignité est à son comble lorsque cette aide est versée au compte-gouttes (dans certains cantons, le requérant doit se présenter chaque semaine pour recevoir son assistance) comme on jeterait des grains aux oiseaux.»

Mal vus par la population

«S'il est exagéré de dire que tout le monde est contre nous, il n'est pas

Assistance: quelques chiffres

A Genève, un requérant adulte vivant seul, reçoit 325 fr. pour son entretien (nourriture, produits de soin, etc.), 90 fr. au titre d'argent de poche et 36 fr. pour ses vêtements (total: 451 fr. par mois). Ne sont pas compris dans ce montant, les frais de logement, la prime d'assurance maladie et l'abonnement aux transports publics.

moins vrai de reconnaître que nous ne sommes que simplement tolérés», nous a confié Caroline venue depuis quelques mois des Grands Lacs africains. Les réactions au viriolo contre les requérants ne manquent effectivement pas. Il suffit de considérer les protestations soulevées par les projets d'installation de centres d'accueil pour requérants dans les cantons de Genève ou de Vaud, où certains élus locaux ainsi que des habitants se sont mobilisés pour refuser toute installation de réfugiés.

Souçonnés par la police

Etiqueté comme un pêcheur en eau trouble, le requérant est tout le temps suspecté. Un requérant arrivé à Genève début 2003, a été interpellé par la police à quelques mètres de la sortie de son foyer, plaqué contre une voiture et fouillé au corps, alors qu'il se rendait à une conférence «Requérants tons dealers?» organisée par un mouvement de défense des réfugiés. Après le contrôle de ses papiers, lorsqu'il voulait savoir pourquoi il avait été contrôlé de la sorte, la seule réponse des policiers fut un laconique «Au revoir monsieur». Loin d'être un fait divers (voir VE n° 91, p. 9), il est clair que les requérants d'asile sont pris pour cible lors de contrôles de police, en raison principalement de trafics de stupéfiants dont certains d'entre eux sont suspects. La plupart des requérants que j'ai rencontrés affirment avoir connu une fois au moins un contrôle, soit dans le foyer où ils résident, soit en ville. Ils ont surtout été marqués par le manque d'humani-

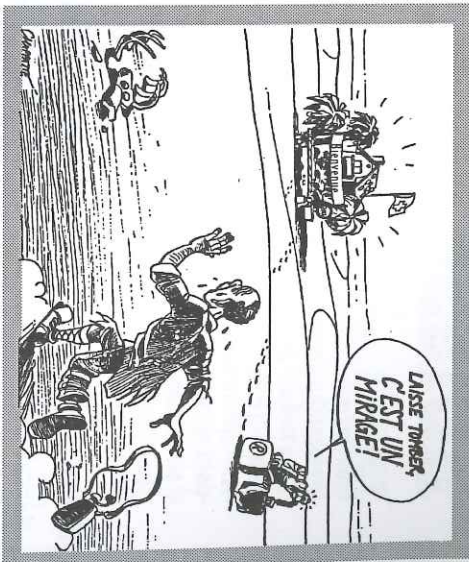
té et le manque de professionnalisme qui ont caractérisé ces interventions.

Dissuasion sournoise

L'accueil et l'assistance des requérants d'asile à Genève et en Suisse relèvent de la dissuasion sournoise. Vivre avec peu d'argent est ressenti comme éprouvant pour les requérants rencontrés et d'autant plus difficile à supporter que les autorisés leur interdisent de travailler (interdiction de travail les 3 à 6 premiers mois et ensuite multiplications des restrictions) pour se prendre en charge. Dans un tel contexte, il est difficile de ne pas rejoindre Marie Claire Caloz-Tschopp, philosophe et militante, qui évoquait l'assistance en terme «d'entrepassement à moindre coût des requérants durant la période de procédure et de renvoi».

Cyprien Ganganon

* Caloz-Tschopp, 1986, citée par Ludovic Rossel dans «L'assistance aux demandeurs d'asile et aux personnes admises provisoirement. Genève en l'an 2000», mai 2001, p. 15.



SUISSE

28 mars Après discussions, les membres socialistes d'exécutifs donnent leur soutien à l'«Appel de Zurich» (cf. VE n° 92, p. 4), tout en précisant notamment les conditions de rémunération des travaux pour requérants proposés par les communes.

sant la Confédération, les cantons et les villes. Ruth Metzler présente son projet de suppression de l'aide sociale aux requérants ayant reçu une décision de non entrée en matière. Certains cantons, réticents, craignent de passer à la caisse. (cf. p. 6)

7 avril Genève, quelque 3 000 Tamouls ma-

pour des raisons humanitaires. Le délai de départ fixé au 31 mai, sera prolongé au 15 juillet pour les familles avec enfants scolarisés. (cf. p. 12)

11 avril Genève, les «Scribes pour l'asile» félicitent leur 1^{ère} année d'activités sur un bilan positif. Ces bénévoles aident les requérants dans leurs démarches administratives.

la proposition de Ruth Metzler de ne plus accorder d'aide sociale aux requérants déboutés.

Marche de solidarité Srebrenica 2003

Cette marche se déroulera, les 11, 12 et 13 juillet de La Sarraz à Genève. Elle a pour objectif de rappeler le génocide de Srebrenica de juillet 1995. Outre la commémoration des disparus, cette marche a pour but de soutenir les Bosniaques dans leur revendication d'une République de Bosnie-Herzégovine unie et plurielle, avec des droits égaux pour tous ses citoyens. Renseignements sur la marche: F. Salihiovic, tél. 078/846 32 32 ou I. Petterson, tél. 022/349 36 06, e-mail: petterson.ivar@freesurf.ch

29 mars

Pâquis (GE), pour la 5^{ème} fois depuis le mois d'octobre, un immeuble où habitent des requérants d'asile prend feu. L'enquête piétine.

10 avril

nifistent pour demander l'aboutissement du processus de paix au Sri Lanka et la suspension du renvoi des réfugiés tamouls déboutés.

14 avril

Grand Conseil exprime son soutien à l'initiative cantonale saint-galloise demandant que les requérants de révéler leur identité soient incarcérés.

16 avril

Le Conseil fédéral confirme la création d'un groupe de travail interdépartemental chargé des questions d'asile. Il sera présidé par J.-D. Gerber, patron de l'ODR et P. Maurer, chef

30 avril

Lausanne, 150 manifestants demandent le prolongement du moratoire sur le renvoi des clandestins, décrété il y a 6 mois par le Conseil d'Etat vaudois.

6 mai

Les demandes d'asile ont diminué en avril: 1'538 personnes ont déposé une requête (dont 190 en provenance de la Serbie et du Monténégro, 120 de la Turquie, 114 d'Irak). Une baisse de 9,3% par rapport à la même période de l'année 2002.

8 mai

Saint-Gall, l'avocat de la famille du Nigérian de 22 ans décédé le 12 février dans le centre pour requérants «Thurhof» à Oberbüren, porte plainte contre inconnu pour homicide. (cf. p. 11)

9 mai

Une cinquantaine de villes suisses réunies à Fribourg sur le thème de la politique d'asile présentent un catalogue en 8 points. En tête de leurs revendications: limiter le plus possible les interdictions de travail imposées aux requérants d'asile. Elles s'opposent également à

15 mai

Genève, le personnel de l'Hospice général en charge de l'assistance des requérants lance une pétition contre l'engagement depuis le 1^{er} avril d'un service de sécurité privé en lieu et place de «vieux» dans certains foyers.

15 mai

L'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) décide pour des raisons financières, de fermer son secrétariat romand.

16 mai

La Commission des institutions politiques (CIP) du Conseil national demande d'inscrire une exception dans la nouvelle loi sur les étrangers (LEtr), permettant l'engagement pour 6 mois de travailleurs de l'Est non qualifiés.

16 mai

Lausanne, à l'appel du groupe «Non

4 avril Berne, tenue d'une Conférence nationale sur l'asile réunis-

10 avril Vaud, le Conseil d'Etat annonce le renvoi de 300 requérants d'asile déboutés qu'il avait tolérés

16 avril Le Conseil fédéral confirme la création d'un groupe de travail interdépartemental chargé des questions d'asile. Il sera présidé par J.-D. Gerber, patron de l'ODR et P. Maurer, chef

30 avril Lausanne, 150 manifestants demandent le prolongement du moratoire sur le renvoi des clandestins, décrété il y a 6 mois par le Conseil d'Etat vaudois.

6 mai Les demandes d'asile ont diminué en avril: 1'538 personnes ont déposé une requête (dont 190 en provenance de la Serbie et du Monténégro, 120 de la Turquie, 114 d'Irak). Une baisse de 9,3% par rapport à la même période de l'année 2002.

8 mai Saint-Gall, l'avocat de la famille du Nigérian de 22 ans décédé le 12 février dans le centre pour requérants «Thurhof» à Oberbüren, porte plainte contre inconnu pour homicide. (cf. p. 11)

9 mai Une cinquantaine de villes suisses réunies à Fribourg sur le thème de la politique d'asile présentent un catalogue en 8 points. En tête de leurs revendications: limiter le plus possible les interdictions de travail imposées aux requérants d'asile. Elles s'opposent également à

15 mai Genève, le personnel de l'Hospice général en charge de l'assistance des requérants lance une pétition contre l'engagement depuis le 1^{er} avril d'un service de sécurité privé en lieu et place de «vieux» dans certains foyers.

15 mai L'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) décide pour des raisons financières, de fermer son secrétariat romand.

16 mai La Commission des institutions politiques (CIP) du Conseil national demande d'inscrire une exception dans la nouvelle loi sur les étrangers (LEtr), permettant l'engagement pour 6 mois de travailleurs de l'Est non qualifiés.

16 mai Lausanne, à l'appel du groupe «Non

aux expulsions» une centaine de personnes manifestent pour s'opposer aux 300 expulsions de réfugiés déboutés annoncées par le Conseil d'Etat.

19 mai Le Centre social protestant vaudois se sépare pour fin juin de Nelson Serathuk, un des piliers du mouvement de défense des sans-papiers.

20 mai La moitié des 100 places de travail d'utilité publique créées par la ville de Zurich pour les requérants d'asile seront attribuées d'ici à juin. La ville estime à 500 sur 3'000 le nombre de requérants qui pourraient être employés. Ils recevront entre 200 et 400 fr. par mois pour leur travail.

22 mai L'ODR retire son jeu «SWISS-checkin.ch» de son site Internet, suite aux critiques de l'ACOR-SOS Racisme jugeant le jeu «raciste et discriminatoire». Une instance externe à l'administration va enquêter. (cf. p. 3)

24 mai Un requérant d'asile est découvert sans vie dans sa chambre du centre d'accueil de Buchs (SG). Une enquête est ouverte.

26 mai L'OSAR propose des alternatives pour économiser dans le domaine de l'asile. Elle demande de centraliser la procédure et

d'assouplir les interdictions de travail.

27 mai Parution du «Rapport 2003» d'Amnesty International. La Suisse y est épinglée, notamment pour le comportement violent des policiers à l'égard des requérants d'asile lors de leur arrivée ou lors de leur expulsion. Amnesty International, «Rapport 2003», éd. francophones, en librairie.

EUROPE

26 mars La France annonce un vol retour par semaine d'étrangers non admis sur le territoire français. Après des charters pour Dakar et Abidjan, des vols sur la Roumanie et sur l'Afghanistan sont prévus en partenariat avec d'autres pays européens.

9 avril Dans un rapport Human Rights

Watch critique la politique néerlandaise en matière de droit d'asile, notamment la procédure accélérée des demandes, le traitement des requérants d'asile mineurs non accompagnés et la politique d'assistance.

23 avril France, La Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) critique le projet de loi sur la réforme du droit d'asile présenté le 15 avril. Elle dénonce notamment «l'affaiblissement de la protection».

24 avril Danemark, le Parlement adopte un projet de loi sur l'asile plus restrictif afin d'obliger les requérants déboutés à rentrer dans leur pays: ils ne recevront plus d'argent, mais un paquet de vivres tout les 15 jours.

25 avril Autriche, selon une décision de la plus haute

Cour administrative, les ONG peuvent demander à l'Etat le remboursement de l'aide qu'elles ont accordée depuis 30 ans aux requérants d'asile qui n'ont pu avoir accès aux structures d'accueil de l'Etat.

MONDE

4 avril Colombie, selon un rapport officiel, près de 27'000 assassinats, 2'700 enlèvements et 862 attentats ont été commis en moyenne chaque année dans le pays entre 1996 et 2002.

9 avril Libéria, les combats à Ganta (près de la frontière guinéenne) entre rebelles du LURD et forces gouvernementales jettent des milliers de réfugiés ivoiriens et de déplacés libériens sur les routes.

12 avril Nigeria, sur fond de violence, le parti au pouvoir arrive en tête des élections parlementaires. L'opposition rejette ces résultats et dénonce des «fraudes massives».

14 avril Un rapport officiel russe dénonce la poursuite des tortures, des assassinats et des disparitions de civils en Tchétchénie. Il fait état de 1'314 civils victimes d'exécutions massives en 2002. Il recense 49 fosses communes contenant près de 3'000 cadavres.

23 avril Afghanistan, des talibans présumés munis de roquettes et d'armes automatiques attaquent un bureau gouvernemental dans le sud du pays. Début avril, non loin de Kandahar (sud-ouest) des combats ont opposé 1'200 combattants afghans pro gouvernementaux appuyés par l'armée américaine à un groupe d'une centaine de talibans.

27 avril Côte-d'Ivoire, des combats éclatent entre les rebelles ivoiriens et les anciens alliés libériens dans l'ouest du pays. Un millier de civils fuient au Libéria.

5 mai Rwanda, plus de 22'000 prisonniers, pour la plupart accusés d'avoir participé au génocide de 1994, ont commencé à être libérés. Ils ont passé 3 mois dans des centres de rééducation et de nombreuses années en prison sans avoir été jugés.

12 mai Côte-d'Ivoire, plus d'une centaine de personnes sont tuées lors d'affrontements dans la région de Duékoué aux mains des forces gouvernementales, malgré un cessez-le-feu conclu le 4 mai entre le gouvernement et les insurgés qui devaient mettre fin à 7 mois de guerre civile.

16 mai Amnesty International annonce qu'el-

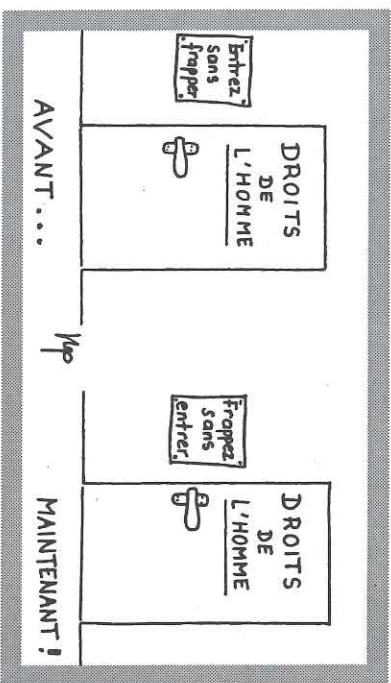
le enquête sur des allégations selon lesquelles des soldats américains et britanniques auraient torturé des prisonniers de guerre en Irak.

16 mai Inde, au Jammu et Cachemire, 11 personnes dont 6 rebelles séparatistes musulmans trouvent la mort dans plusieurs accrochages. Depuis début mars, la recrudescence des affrontements et attentats a fait de nombreuses victimes dans cet Etat.

22 mai République démocratique du Congo (RDC), depuis le 4 mai, à Bunia (nord-est) plus de 300 personnes ont été tuées lors d'affrontements entre 2 ethnies, les Hema et les Lendu, malgré la présence de 450 casques bleus uruguayens. La majeure partie des 350'000 habitants ont fui la ville.

26 mai Algérie, à Chef (200 km à l'ouest d'Alger), 14 personnes d'une même famille sont assassinées dans la nuit par des islamistes armés. Depuis le début de l'année, les violences impliquant des groupes armés ont fait près de 500 morts.

26 mai Ankara, la grève de la faim dans les prisons turques pour protester contre le régime d'isolement carcéral fait une 66^{ème} victime.



Au pays de l'or

Il savait qu'il ne venait pas au pays de l'or.
Depuis quelques années qu'il est en Suisse, il a bien compris cela.
Il a été frappé par la police.

Quand tu quittes ton pays tu perds tout ce que tu as:
ta famille, tes amis, ton histoire, la sensibilité de ta patrie...
Malgré la guerre, malgré le danger de la mort,
malgré tout ce qui n'allait pas bien,
là-bas c'était mieux qu'ici.

Quand il est venu est Suisse,
tout de suite il a dû apprendre la solitude.
Ce n'est pas facile d'être dans la guerre,
tout le monde sait qu'ils ont perdu 30'000 personnes avec cette guerre.
Comment l'expliquer avec des mots: il faut vivre avec,
il faut sentir avec, et ce n'est pas encore fini,
il faut être là-bas.

Des fois, tu ne trouves pas de solution.
Qu'est-ce que tu peux faire ?
Où t'enfuir ? Où te cacher ?
Parce que tu es un réfugié.